

Envoi : 22/12/2017

Réception par le Préfet : 22/12/2017

Publication : 28/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2017-7-7-1

Séance du jeudi 21 décembre 2017

### **POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

M. JANDER donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.  
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme GROFF.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme MILLION.  
Mme RAPP donne procuration à M. SCHITTLY.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les délibérations de la Commission Permanente n°CP-2013-5-7-2 du 17 mai 2013 et n°CP-2014-10-7-4 du 14 novembre 2014 en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif à la politique de la Culture et du Patrimoine, qui mobilisera 7 147 450 € au budget primitif 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

## **ANNEXE A**

- Inscrit au budget 2018 les crédits, en dépenses et recettes, nécessaires à la mise en œuvre des actions mentionnées dans le rapport, conformément à la récapitulation jointe dans les annexes 1 à 3,
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour déroger au règlement financier concernant les modalités de versement des subventions départementales d'investissement 2018 et 2019 en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace au moment de son octroi,
- Autorise la prorogation, jusqu'au 31 décembre 2018, du délai de validité de l'aide départementale en faveur du Syndicat Mixte du Hohlandsbourg.